

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2021-2

ARRÊTÉ

**portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de la Drôme
pour l'année scolaire 2021-2022**

L'inspecteur d'académie des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition, des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat
- VU** le code de l'Education, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à la gouvernance académique,
- VU** le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,
- VU** la stabilité du plafond d'emplois d'enseignants du 1er degré alloués au département de la Drôme au titre de l'année scolaire 2021-2022,
- VU** l'avis des maires concernés,
- VU** le Comité Technique Spécial Départemental consulté le 17 juin 2021
- VU** le Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 28 juin 2021

TITRE 1 : IMPLANTATION D'EMPLOIS

ARTICLE 1 Les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Emplois en école maternelle

0261102G LA GARDE ADHEMAR - EMPU 1 poste

Emplois en école élémentaire

0261143B CHATEAUNEUF SUR ISERE - LE CHATELARD 1 poste

Emplois en école primaire

0260569C LA BAUME DE TRANSIT - EPPU 1 poste

Décharges de direction

0261143B CHATEAUNEUF SUR ISERE - LE CHATELARD 0,17 poste

0260569C LA BAUME DE TRANSIT - EPPU 0,25 poste

Décharge de direction exceptionnelle au titre de la Politique de la Ville

0261349A VALENCE - FERDINAND BUISSON QPV 0,17 poste

TITRE 2 : RETRAITS D'EMPLOIS

ARTICLE 2 Les emplois suivants sont retirés à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Emplois en école maternelle

0260891C BOURG LES VALENCE - GERMAIN FRAISSE 1 poste

0260631V ROMANS SUR ISERE - MONTCHOREL REP 15 1 poste

Emplois en école élémentaire

0260797A VALENCE - MICHEL DE MONTAIGNE 1 poste

Décharge de direction en lien avec un retrait d'emploi

0260797A VALENCE - MICHEL DE MONTAIGNE 0,08 poste

Décharge de direction en lien avec la défusion des écoles de Cliousclat 0260198Z et Mirmande 0260743S au 01/09/21

0260198Z CLIUSCLAT - EPPU RPI 0,25 poste

TITRE 3 : POUR INFORMATION**ARTICLE 3** Implantations provisoires**Emploi implanté à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/22**

0260119N BOULC - EEPU RPI

1 poste

Décharges de direction implantées à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/22

La décharge de direction de 0,08 ETP retirée suite au retrait d'emploi à l'école élémentaire Michel de Montaigne 0260797A est implantée à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/22.

La décharge de direction de 0,25 ETP retirée suite à la défusion des écoles de Cliousclat 0260198Z et Mirmande 0260743S au 01/09/21 est implantée sur l'école de Mirmande 0260743S (école à trois classes) à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/22.

TITRE 4 : MESURES TECHNIQUES**ARTICLE 4** Fusion, création et défusion d'écoles

Les écoles maternelle et élémentaire de Beauvallon (respectivement 0260994P et 0260581R) fusionnent en une nouvelle école primaire dénommée "La Véore", dont le numéro RNE est le 0260581R.

Fermeture de l'école maternelle (0260994P) dont les postes sont transférés vers l'école primaire "La Véore" 0260581R.

L'école élémentaire de Laval d'Aix est créée sous le numéro RNE 0261561F. Un poste de niveau élémentaire est transféré de l'école primaire de Solaure-en-Diois (0260528H), qui conserve un poste.

L'école primaire à 5 classes de Cliousclat (0260198Z) défusionne en une école maternelle à Cliousclat (0260198Z) et une école élémentaire à Mirmande (0260743S).

Les 3 postes de niveau élémentaire sont transférés à la nouvelle école de Mirmande (0260743S). L'école maternelle de Cliousclat (0260198Z) conserve 2 postes de niveau maternelle.

Pour mémoire (arrêté de carte scolaire du 19/02/21) : Fusion des écoles élémentaires de Bourg-de-Péage Jean Moulin (0260122S) et Louis Pasteur (0260123T) en une nouvelle école élémentaire unique dont le numéro RNE est le 0260123T : fermeture de l'école élémentaire Jean Moulin 0260122S dont les postes sont transférés vers l'école élémentaire Louis Pasteur 0260123T, y compris le poste du dispositif ULIS.

ARTICLE 5 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé à chaque maire concerné.

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 28 juin 2021

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Drôme

SIGNÉ